



Unité de Formation par Apprentissage

CAP PEINTRE AUTOMOBILE



Faire grandir les talents



43, avenue de la gare
48200 St Chély d'Apcher

☎ 04 66 31 00 99

✉ apprentissage@ensemble-sacre-coeur.fr

🌐 www.ufa-sacre-coeur.fr



Demain ensemble !





- **Durée de la formation** : 1 an
- **Niveau terminal d'études** : CAP
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 3
- **Code diplôme** : 500-25433 • **Code RNCP** : 37540
- **Formation diplômante** : par apprentissage
- **Date d'enregistrement de la certification** : 01/09/2023
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Coût de la formation** : Les frais de formation sont intégralement financés par l'OPCO de l'employeur, sans reste à charge pour l'apprenti ou l'entreprise. Le montant de la prise en charge OPCO est varié selon la branche professionnelle et est compris entre 5873€ et 6505€
- **Nombre d'heures de la formation** : 448 (en UFA)

Le **CAP Peinture en carrosserie**, diplôme d'État de niveau 3, se prépare - en 1 an le CAP *Réparation des Carrosseries* - par apprentissage à l'UFA de l'école des métiers Sacré-Cœur de Saint Chély d'Apcher.

En t'engageant dans cette voie, tu seras formé pour être un ouvrier qualifié dans la peinture en carrosserie : tu apprendras à préparer et appliquer des peintures, réaliser la préparation des fonds et des surfaces, appliquer les différents types de peinture et contrôler la conformité d'une application.

Après avoir vécu une longue période sans embaucher, en raison de la baisse de la sinistralité, les entreprises se trouvent confrontées à des départs à la retraite importants. Ce secteur, qui recrute pourtant plus de jeunes que le reste de la branche, se heurte aujourd'hui à une problématique importante de renouvellement de sa main d'œuvre.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un CAP Réparation des Carrosseries

QUALITÉS REQUISES

- Être rigoureux
- Être habile manuellement
- Avoir le sens esthétique, bonne vision des couleurs
- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve de méthode et de réflexion

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de spécialité « peintre automobile » intervient dans tout type d'entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules. Le métier peut s'exercer chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau ; dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés / concessions / agents) ; chez un mécanicien réparateur automobile.

MÉTIER ACCESSIBLES

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de spécialité « peintre automobile » est un ouvrier en peinture des carrosseries des véhicules.

- Il pourra éventuellement assumer, après plusieurs années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de peinture en carrosserie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du CAP Peinture des carrosseries maîtrise toutes les opérations relatives à la préparation du support (ponçage, masticage, apprêtage, masquage). Il sait également préparer avec précision les teintes, notamment grâce à des connaissances en chimie et en couleurs, et appliquer la peinture.

Le CAP peinture en carrosserie permet d'accéder au métier de peintre en carrosserie. Le cœur de son activité réside dans la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments. Son action est complémentaire à celle du carrossier, qui effectue les opérations de restructuration et de redressage de la carrosserie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

- Sur 1 an : 448 heures sur 17 semaines à l'UFA et 30 semaines de 35h en entreprise

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_PA.html

FORMATION GÉNÉRALE

- La formation ne comporte pas d'enseignements généraux.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Travaux Pratiques
- Technologie appliquée
- Analyse Fonctionnelle et Structurelle

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Mettre en peinture les éléments : nettoyage, dégraissage et marouflage du véhicule, réalisation et vérification de la teinte, application de la teinte et du vernis, réalisation des raccords, séchage, étuvage.
- Préparation du véhicule pour la livraison : pose des éléments de finition, nettoyage, lavage du véhicule.
- Travailler en relation avec sa hiérarchie, les experts, les clients et les utilisateurs en interne comme en externe.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Dans chaque discipline, l'apprenti(e) est évalué(e) tout au long de sa formation. L'ensemble de ses résultats est enregistré sur notre plateforme ÉCOLE DIRECTE. Tous les semestres, l'ensemble des formateurs se réunit en conseil pour faire le bilan de la période et pour communiquer des recommandations à l'apprenti(e).

EXAMEN

Il comporte six épreuves obligatoires qui peuvent se décliner en sous-épreuves et, au maximum, une épreuve facultative. À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. L'apprenti(e) ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

À l'issue de sa formation, l'apprenti(e) passe l'ensemble des épreuves constituant le diplôme lors d'une même session.

ÉPREUVES	UNITÉS	COEF	MODE	DURÉE
UNITÉS PROFESSIONNELLES				
EP1 – Intervention et réparation sur élément	UP1	5	CCF	
EP2 – µPréparation et application des peintures	UP2	10 ⁽¹⁾	CCF	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL				
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	UG2	2	CCF	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	
EG4 – Prévention santé environnement	UG4	1	CCF	
UNITÉS FACULTATIVES				
EF Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12min
EF Arts appliqués et cultures artistiques	UF2	1	Ponctuel oral	1h30

(1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'oeuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.

L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'oeuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

POURSUITE D'ÉTUDE

- Bac Professionnel Réparation des carrosseries (en deux ans)
- Bac Professionnel Construction des carrosseries (en deux ans)

DÉBOUCHÉS

Avec l'obtention de ce diplôme en plus du CAP réparation des carrosseries, tu seras considéré comme un professionnel de la carrosserie-peinture, tu pourras devenir carrossier-peintre dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale, voire une écurie de course automobile.

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement dans la recherche d'entreprise.
- Les cours ont lieu en présentiel en classe entière ou demi-groupe.
- Les travaux pratiques se déroulent sur les plateaux techniques dédiés.
- Un accompagnement personnalisé est mis en place si nécessaire.
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant

CONDITIONS D'ACCÈS

Accès sur dossier et entretien de motivation avec l'apprenti et son représentant légal en cas de minorité.
Des tests de positionnement pourront être mis en place.

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

- **Être âgé de 15 à 29 ans révolus.**
- **Ou sans limite d'âge dans les cas suivants** : Les travailleurs handicapés - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau.
- **L'accès est également possible dès l'âge de 15 ans révolus** à la condition d'avoir achevé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire et être âgé de 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'inscription à la formation.

Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment souscrit, et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent ; Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti (cessation d'activité de l'employeur, faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations...) ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci. Dans ces deux derniers cas, le contrat d'apprentissage doit alors être conclu dans un délai maximum d'un an après l'expiration du précédent contrat, et l'âge de l'apprenti au moment de la conclusion du contrat ne peut être supérieur à 35 ans.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI*

	15 à 17 ans	18 à 20ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

*Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein, sauf convention collective plus favorable.

Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918> - <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible au public en situation de handicap. Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés.

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec l'UFA Sacré Cœur puis la référente handicap, afin d'envisager des aménagements de la formation. Mail : cecile.boulle@ensemble-sacre-coeur.fr

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. En effet, ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

POURQUOI ÉTUDIER AU SACRÉ-COEUR ?

L'UFA Sacré-Cœur se situe dans un cadre idéal et privilégié propice à l'épanouissement de chacun :

Au cœur d'un campus de 4.5 Hectares, où cinq secteurs pédagogiques distincts - collège, lycée général, école hôtelière, école des métiers et pôle d'enseignement supérieur - donnent à chacun la possibilité d'atteindre son niveau d'excellence.

Les plateaux techniques des lycées (hôtelier et industriel), les projets réalisés sur le terrain, les échanges avec des partenaires privilégiés permettent aux jeunes d'être en contact très régulièrement avec le monde professionnel, de vivre des situations réelles et d'appréhender les exigences et opportunités d'emploi du secteur. Cette structure, assure non seulement un environnement au plus proche des exigences des professions mais également l'utilisation d'un équipement professionnel performant.

Un esprit familial au cœur d'un réseau de professionnels favorisant des relations privilégiées qui permettent de répondre à des projets professionnels adaptés au marché de l'emploi.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE !

- Dans le choix des entreprises ;
- dans les démarches administratives ;
- la mise en contact avec un professionnel adapté à votre projet ;
- une équipe avec une culture de la formation professionnelle ;
- des référents en charge du suivi des alternants en entreprise.

Dans le cadre de cet apprentissage, à l'issu d'un entretien pour déterminer votre projet professionnel et notre accord d'inscription, nous vous mettrons en contact avec une entreprise pour la signature d'un contrat d'apprentissage qui validera votre inscription définitive.

www.ufa-sacre-coeur.fr/inscription

La formation de l'apprenti s'effectue également au sein de l'entreprise pour laquelle il travaille.

L'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage (voire deux) choisi(s) en fonction de leurs connaissances professionnelles. Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti tout au long de sa formation pour lui transmettre ses connaissances et savoir-faire. Il est en lien direct avec l'UFA via son livret de suivi.

UN ESPRIT CAMPUS OÙ LA VIE EN COLLECTIVITÉ EST FAVORISÉE

LA VIE EN COLLECTIVITÉ SUR CHAQUE SECTEUR

- Un espace TV
- Un Foyer
- Un Conseil des délégués et de la vie des lycéens
- Un Conseil d'élèves pour le foyer
- Un internat avec des chambres de 4 à 6 lits
- Des activités sportives, culturelles et créatives
- Des soirées à thème pour les internes

LA VIE EN RÉSIDENCE POUR LES MAJEURS

UNE RÉSIDENCE DE 120 STUDIOS ÉQUIPÉS d'un coin cuisine, chambre, d'un espace de travail et d'un espace toilettes et douche.

UN CONSEIL DE VIE DES ÉTUDIANTS (CVE) qui, en relation et dans le respect des valeurs prônées par l'établissement, constitue une incitation à l'implication et l'engagement des étudiants à prendre des responsabilités et initiatives.

OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteur
- Plateaux techniques pédagogiques équipés d'équipements modernes
- Cloud via Ecole Directe avec mise à disposition des supports pédagogiques
- Centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principaux magazines et journaux de la profession

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

- Formateurs et formatrices experts et titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Référent de suivi en entreprise
- Référentes handicap et mobilité
- Équipe administrative

HÉBERGEMENT (2026-2027)

Apprentis mineurs et majeurs :

- **Hébergement en internat** : 63€/semaine de présence (restauration incluse)

Apprentis majeurs uniquement :

- **Hébergement en studio** : 101€/semaine de présence (restauration non incluse)

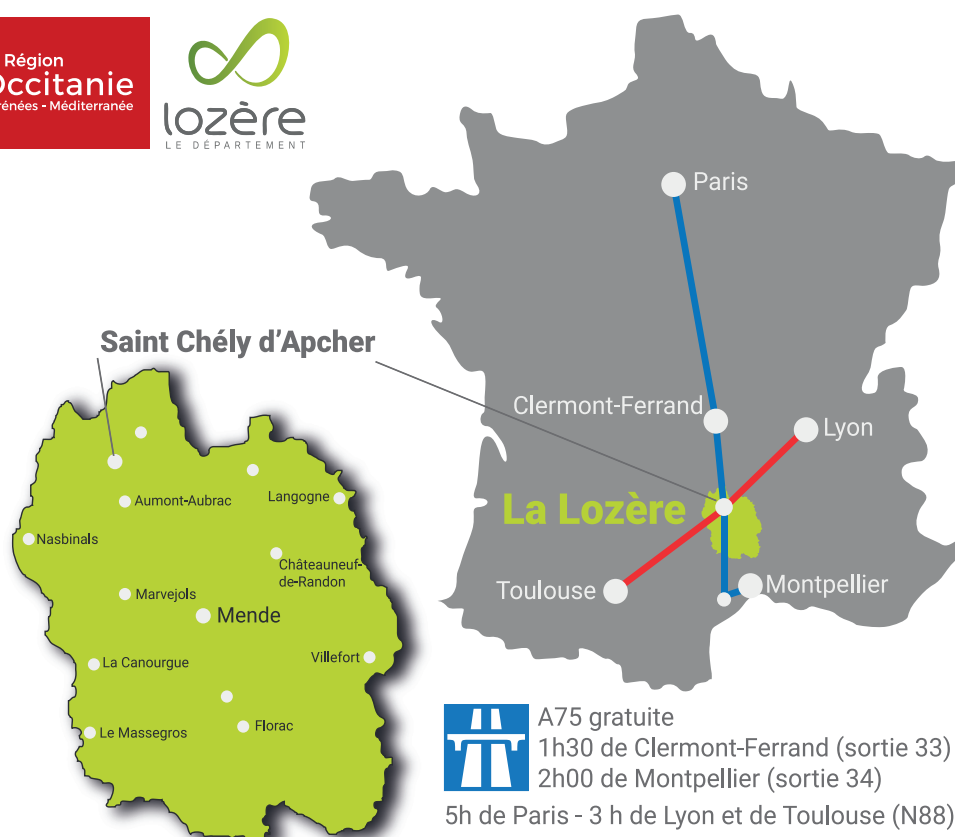
En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 6€ / jour de présence en internat (hébergement + petit déjeuner).

RESTAURATION (2026-2027)

- Les apprentis ont accès au restaurant scolaire de l'établissement : 7.50€ **/ repas

*reste à charge par la famille **dont 3€ pris en charge par la branche professionnelle de l'entreprise

ACCÈS



A75 gratuite
1h30 de Clermont-Ferrand (sortie 33)
2h00 de Montpellier (sortie 34)
5h de Paris - 3 h de Lyon et de Toulouse (N88)



SNCF :

Marvejols > Séverac > Millau > Béziers > Montpellier | Mende > Alès > Nîmes
St Flour > Neussargues > Aurillac | St Flour > Massiac > Brioude > Issoire > Clermont-Ferrand



CARS :

Marvejols > Mende > Langogne | Saugues > Le Puy | Laguiole > Espalion
Clermont-Ferrand > St Chély > Mende | Millau > St Chély | La Bastide > St Chély

CONTACTS

- M^{me} ORLIAC Sonia directrice adjointe déléguée aux formations en apprentissage : sonia.orliac@ensemble-sacre-coeur.fr
- M. OSTY Benoit Référent de suivi en entreprise : benoit.osty@ensemble-sacre-coeur.fr

Création : Agence Phénix 360
Crédits photos : iox.photographe - Agence Phénix 360

Copyright © 2026 Ensemble Sacré Cœur - St Chély d'Apcher
Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État

ÉDITION AOÛT 2026